

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
ANNONCE

ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL H/F

Catégorie : A

Corps : Assistants de service social, titulaires du diplôme d'Etat

Rattachement hiérarchique : Responsable d'unité éducative ou directeur/trice de service

Localisation : Unité éducative de milieu ouvert DT 95

UEMO 35 rue Carrère 95400 ARNOUVILLE

UEMO 29 bis rue de Vigneronde 95100 ARGENTEUIL

UEMO 17, avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT DU POSTE

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est chargée de mettre en œuvre les dispositions relatives à la protection de l'enfance (enfance délinquante et enfance en danger) et d'assurer l'exécution et le suivi des mesures éducatives et des peines judiciaires qui concernent les mineurs et jeunes majeurs.

Au quotidien, les professionnels mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmiers) et en partenariat avec d'autres ministères (Education nationale, Santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire, pénal ou civil, et de leur famille.

L'assistant(e) de service social exerce principalement son activité au sein d'une unité éducative de milieu ouvert (UEMO), sous la responsabilité d'un responsable d'unité éducative (RUE) et sous l'autorité d'un directeur de service de la protection judiciaire de la jeunesse.

MISSIONS DU POSTE

Dans le cadre du projet de service et du projet pédagogique d'unité, l'assistant ou assistante de service social exerce ses activités à la suite d'une décision judiciaire au sein d'une équipe pluridisciplinaire, composée majoritairement d'éducateurs.

Au travers de votre expertise, vous contribuez à la mise en œuvre des mesures judiciaires, notamment des mesures dites d'investigation et concourt à l'action d'éducation.

Vous adaptez vos techniques d'intervention à l'âge du mineur et à la problématique familiale.

Avec les éducateurs et psychologues, vous mettez en œuvre les actions et les accompagnements socio-éducatifs et contribuez à l'élaboration du projet pédagogique de l'unité en participant aux audiences judiciaires relatives aux mesures qui lui sont confiées.

Vos missions sont les suivantes :

1) Assurer l'accompagnement des personnes prises en charge.

- Repérer et évaluer les conditions d'éducation et de vie des mineurs ainsi que les ressources et les organisations familiales.
- Contribuer à la qualification de la réalité et de la nature des dangers encourus.
- Développer une permanence sociale et d'orienter les familles dans leurs démarches en matière de droits sociaux, voire de dispositifs de droit commun.
- Soutenir la parentalité et l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs, des futurs ou jeunes parents.
- Favoriser l'implication du mineur et de ses représentants légaux dans l'intervention éducative.

2) Participer à la conduite de l'action d'éducation.

- Evaluer et prendre en compte les évolutions du mineur et de sa famille dans le temps et au cours de l'intervention éducative.
- Organiser, en lien avec les professionnels de l'unité, des ateliers à destination des jeunes et/ou de leurs parents, des activités et accompagnements socio-éducatifs, individuels ou collectifs, dans les locaux du service, d'une institution partenaire ou au domicile de la famille.
- Contribuer aux actions de prévention.

3) Intervenir en soutien et en appui des professionnels du service.

- Restituer les éléments de son intervention à l'équipe pluridisciplinaire.
- Recenser les dispositifs Politique de la Ville, les institutions, services et associations partenaires.
- Constituer et animer un réseau et développer des actions partenariales.
- Exercer une mission de veille sociale et d'information régulière auprès des professionnels de votre unité éducative.

4) Contribuer à l'organisation et au fonctionnement institutionnels.

- Représenter l'unité, selon son champ de compétence, et le cas échéant le service ou l'établissement auprès des partenaires.
- S'impliquer dans l'élaboration du projet de service et dans celle du projet pédagogique de l'unité et contribuer à l'évaluation interne de l'unité.
- Utiliser les outils de travail et d'organisation de l'unité (emploi du temps, cahier de consignes, dossier du mineur...).

CONDITIONS PARTICULIERES

Vous exercez votre activité professionnelle dans le respect des principes et devoirs de sa profession, régis par le code de déontologie de l'ANAS.

Déplacements possibles pour rencontrer les jeunes et leurs familles.

Vous êtes titulaire du diplôme d'État d'Assistant (e) de service social

Vous maîtrisez le cadre réglementaire et institutionnel de l'action sociale et êtes animé(e) par votre éthique, vos valeurs et votre déontologie au service des autres

Votre sens de l'écoute, votre empathie et votre excellent relationnel sont vos atouts. Aptitude à gérer les conflits, sens des responsabilités et grande disponibilité vous caractérisent.

**Vous souhaitez découvrir et participer aux missions de la protection judiciaire de la jeunesse ?
N'attendez plus, rejoignez-nous !**

Pour garantir la parfaite réussite de vos missions, Nous portons une attention particulière à l'accompagnement et la formation de nos agents. Ainsi, nous suivons chaque nouveau collaborateur dans le cadre de notre parcours d'intégration.

Catégorie : A

Temps de travail : Complet

Horaires : 37h10 hebdomadaire

Rémunération : Statutaire

Statut : Titulaire de la fonction publique OU contractuel

Avantages : 25 jours de congés + 13 jours de RTT + 7 jours de repos compensateurs + 6 jours dérogatoires +2 jours de fractionnement sous condition par an.

Prime pour les enfants (SFT), compte épargne temps, mutuelle avec participation, formation tout au long de la carrière, œuvres sociales attractives (voyages, billetterie...)